

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 AOUT 2017

Participation : 10 membres présents et trois excusés avec pouvoir donné

Un préambule à la séance, les élus visitent le cabinet médical.

Avant d'ouvrir les débats, en mémoire des anciens élus très récemment décédés, une minute de silence est respectée.

Ordre du jour :

- MAPA pour les travaux à valider.
 - Pour le tennis deux offres seulement.

désignation	Estimation ROBIN	ROUX Daniel	SOLSTECH
Montant HT	63 100	66 632	57 327
Delta prix		+ 5.60 %	- 9.15 %
Note prix pondéré 40 %		6.88 %	8.00 %
Valeur technique impact 60 %		14.00	0.00
Classement final		15.28	8.00

L'entreprise spécialisée Daniel ROUX est retenue et l'entreprise SOLSTECH est écartée du marché en raison du non-respect du cahier des charges retraduit en note négative.

En concomitance, les arbres seront élagués ou pour certains supprimés si leur état en justifie.

L'éclairage et la position des logettes seront revus pour ne plus avoir à intervenir.

Lors des travaux du tennis, de la rubalise sera positionnée pour assurer la sécurité.

- Pour le terrain de foot, malgré 9 retraits de dossiers, une seule entreprise soumissionne.

désignation	Estimation ROBIN	TARVEL
Montant HT	393 740.00 HT	389 919.00 HT

Pour ce marché qui n'a reçu qu'une seule offre, le conseil municipal décide de retenir l'offre qui est en dessous de l'estimation.

Dans ces deux marchés qui sont acceptés par le conseil, des avenants seront proposés ultérieurement pour accepter des prestations techniques plus adaptées mais l'enveloppe restera la même.

Les subventions qui sont garanties dans leurs montants cette année, pourraient ne pas être reconnues si les travaux sont ajournés, c'est pourquoi ils sont engagés dès ce mois de septembre 2017. Pour compléter ce dispositif, la ligue va être sollicitée aussi mais dans le respect de 10 % du montant des travaux pour ne pas dépasser le seuil d'aide globale de 80 %.

Avec le choix du revêtement synthétique sur le terrain de foot, il faudra trouver un autre endroit pour l'organisation des manifestations départementales de concours de boules. L'esplanade qui sert de parking aux cars à l'entrée devant l'étang sera adaptée pour permettre ces manifestations, le ghere du terrain sera réemployé à cet effet.

- Volume horaire des postes à valider suite à la suppression des TAP
Les deux postes qualifiés dans la filière « animation » de 19.75/35ème et de 11/35ème correspondent au nouveau déploiement des tâches entre l'école et la garderie périscolaire.

Le poste pourvu par un emploi aidé n'a plus lieu d'être et un poste d'agent de surveillance doit être ramené à 5/35ème.

A l'issue du congé parental demandé par une employée, le poste d'ATSEM en surnombre pourra être supprimé en concordance avec un départ à la retraite.

La peinture de la classe de maternelle est réalisée pour un montant de 9 312.00 €TTC.

- Evolution du tarif de la mise à disposition du complexe sportif pour utilisation sur plusieurs jours.
Il convient de fixer dans une délibération de tarif applicable à la location du complexe sportif pour une durée au-delà du week-end.

Pour rappel, le dernier tableau fixe les locations ainsi :

LOCATION AUX ASSOCIATIONS - COMPLEXE SPORTIF		
Entraînements et activités sportives HR	forfait annuel 100 €	
Rencontres sportives extérieures à la commune	10 € / Heure	
Gala de gym, tournoi Futsal, tournoi interclasse etc...	80 € / manifestation	
Ecoles et associations rattachées	150 €	50 €/jours en +
Associations de Haute-Rivoire	380 €	100€/jours en +
Associations extérieures à la commune	510 € pour le weekend - 100 €/jour supplémentaire	
Activités des Ecoles de Haute-Rivoire (pendant le temps	gratuit	
Activités centre aéré de la Com Com CL	gratuit pendant la saison estivale	
Formation Pompiers et Jeunes Sapeurs Pompiers	gratuit	
Activités à but humanitaire	gratuit	
Réunion ou conférence d'organismes rattachés à la	gratuit	
Réunion ou conférence d'organismes extérieurs à la	510 €	100 €/jours en +
TRAITEURS OU PROFESSIONNELS	850 €	100 €/jours en +

Le conseil décide, dans la limite de 5 jours d'utilisation, de porter à 100 € par jour supplémentaires l'utilisation de la salle et à seulement 50 € pour les associations qui dépendent des écoles.

Le local associatif du pavé sera mis à disposition de l'association de la chasse pour le tarif de 100 € pour la période de chasse mais la commune reste dans son droit de l'utiliser ou de l'affecter.

Une inauguration est prévue pour marquer l'évènement avec les membres de la société qui se sont investi dans les finitions.

- Avance définitive nécessaire au budget du commerce et échéancier de remboursement à la commune.
L'avance peut être arrêtée à 32 000 euros, l'échéancier de remboursement peut démarrer en 2019 pour une durée de 10 ans avec une annuité de 3 200 €. La commune peut se consentir, entre budgets internes, une avance sans intérêt.

- Evolution des pratiques et des règles de circulation dans le village.

Avant de rédiger un arrêté de police de portée générale, le maire s'entoure de l'avis du conseil. Le Code de la Route établit la règle de la priorité à droite dans les agglomérations. Si les intersections sont particulièrement dangereuses, le stop ou le « céder le passage » peuvent être établis ou maintenus avec la signalétique correspondante.

Différents points délicats sont évoqués, il faudrait qu'une étude plus affinée soit réalisée pour s'assurer de prendre les bonnes mesures pour l'ensemble du village.

Dans le carrefour, pour distinguer les voies possibles à la giration des camions, un grenailage rouge est mis en place.

Les plateaux seront signalisés par des « dents de requins » et la zone 30 s'impose dans ce secteur.

Dans les massifs, avec la remise en état, il est prévu une implantation d'un massif de vivaces.

Pour les travaux du trottoir de la route de Lyon, le SYDER n'intervient qu'en fin d'année.

Rectification d'une délibération pour vente de terrain.

Pour les époux ROCHE BOSLAND au lotissement de la garenne, l'origine de propriété démontre un achat où figure un passage qui doit être maintenu.

La superficie de 29 m² à céder à la succession ROCHE BOSLAND est possible.

Pour le chemin du Bravarel, un double arpentage successif oblige à rectifier le numéro de la parcelle à restituer aux époux PERRET ODIN.

- Affectation d'un garage à un particulier.
Monsieur MORIN se désengage de la location des deux garages situés sur la place du Cinéma, un des deux peut être loué à Monsieur CHALEAT qui habite sur la place de la bascule. Un affichage sur le portail de celui qui reste libre peut être lancé pour trouver un autre occupant. Le loyer de 100€/trimestre reste applicable mais avec une indexation sur l'indice des loyers.
- Questions diverses.
Il est porté attention au courrier de Hubert PILLON qui, à juste titre, dénonce le préjudice subi par le dépôt sauvage des ordures ménagères ou des encombrants qui n'ont pas lieu d'être déposés au point de collecte de la Grand-Croix.

Les élus ont étudié avec le service de ramassage, une alternative pour supprimer ce point. Le camion pourrait collecter le chemin des Ignys. Sur la route des Urieux, il pourrait être implanté des bacs pour desservir les maisons de ce secteur. Il resterait à positionner au plus judicieux un point de dépôt pour les habitants de l'impasse de la Grand-Croix où le camion ne peut aller collecter. Tous les usagers concernés seront avertis par un courrier qui expliquera la situation.

L'OPAC informe des travaux de réfection des accès et des places des glaïeuls et de Rampôt.

Il est fait part du départ à la retraite d'un employé. Le poste n'est pas à pourvoir en ce moment.

Pour l'entretien de la STEP du Noyer, en arrière-saison, les brigades vertes seront sollicitées pour le travail de coupe des roseaux de la station et éventuellement pour les interventions sur les chemins.

L'étude du PLU se met en place avec le rendu d'étude du schéma d'assainissement.
La commission réunira les agriculteurs pour une première approche des spécificités liées à cette profession.

- Bilan des commissions

La commission tourisme informe des journées « patrimoines du 16 et 17 septembre. Cette année le thème est « les églises et les Chapelles » qui seront visitables dans tous les villages pour la découverte des spécificités de chacun
Une projection sur le thème des orgues se fera à la salle du Cinéma.

Le CACS se réunira le 06 septembre à 18 h 30 en mairie pour organiser la manifestation du 07 novembre.

Il est souligné que l'entretien du cimetière s'impose, l'herbe envahi les inter-tombes, le cimetière peut être écarté du plan zéro-phyto, il faut voir quelle action engagée. Si des concessions paraissent inutilisées depuis plus de 30 ans sans inhumations, les mesures de reprises des tombes seront engagées.

Comme chaque année, une réunion a lieu pour la remise des clés du complexe aux différentes associations utilisatrices.

Les services de la DDTE ont confirmé les caractéristiques des cours d'eau et rivières sur la commune. Le travail d'expertise sur le terrain est retranscrit en toute connaissance de cause.
Les travaux de réhabilitation du Thoron sont ajournés à 2018.

- Evénements et manifestations de fin 2017.

Le 25 novembre, à Agora, aura lieu la journée du rendez-vous de la création.

A la demande des élus, Monsieur MARTIN de « l'escargot autrement » se propose de faire une vente dégustation le 23 décembre 2017.

- Questions diverses.

La séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire de séance :
Gérard DENIS